

Le projet Orange Baie des princes (OBP) , situé au pied de la colline Saint-Eutrope, et sur le site de l'ancienne carrière suscite pour ma part de vives inquiétudes. Ce projet est susceptible d'aggraver très fortement les risques hydrauliques majeurs, et de mettre en danger les habitants du quartier de l'étang.

Le quartier de l'Étang, qui porte bien son nom, est situé dans une zone naturelle d'accumulation des eaux

Le quartier se trouve au pied et au sud de la colline Saint-Eutrope, de plus, en contrebas du projet. Cette configuration topographique favorise l'accélération des écoulements, la concentration des eaux pluviales, la saturation rapide des réseaux.

Lors d'épisodes méditerranéens intenses, les eaux descendant de la colline convergent naturellement vers les secteurs urbanisés situés en contrebas.

Le phénomène est aggravé par : l'imperméabilisation des sols, la disparition des surfaces naturelles absorbantes, la faiblesse des capacités d'infiltration en milieu urbanisé. Le quartier de l'Étang, situé en aval hydraulique, devient alors la zone de réception naturelle des excédents d'eau.

Or et avec le changement climatique, les épisodes pluvieux intenses se répètent et ne constituent plus des événements exceptionnels. La commune a connu de nombreux épisodes pluvieux particulièrement intenses, en 2002 et 2022. Possédant un jardin, impasse des Pâquerettes, il s'est retrouvé ces années là sous plus de 80 cms d'eau.

La sécurité hydraulique du quartier de l'étang repose essentiellement sur le tunnel de la Mine, ouvrage souterrain unique et fragile.

Le tunnel de la Mine à Orange, a été percé au XVIIIe siècle, pour drainer l'ancien étang d'Agla et pour assécher ce qui était une vaste zone humide occupant le secteur actuel du quartier de l'étang. Les eaux de ruissellement provenant de la colline Saint-Eutrope, des zones urbanisées, des anciennes carrières, des fossés et mayres, sont collectées puis évacuées à travers ce tunnel souterrain. Son objectif initial était déjà d'évacuer les excès d'eau, et d'éviter l'inondation permanente des terrains bas. Il joue un rôle absolument central lors des épisodes pluvieux à Orange, et plus particulièrement pour le quartier de l'Étang.

DEPUIS, LE QUARTIER DE L'ÉTANG EST DEvenu UN QUARTIER RÉSIDENTIEL, DENSÉMENT PEUPLÉ, DONT LE TUNNEL CONSTITUE LE PRINCIPAL ET QUASIMENT UNIQUE EXUTOIRE HYDRAULIQUE DU QUARTIER.

En appui de cette affirmation, le rapport d'enquête publique relatif à la révision du PLU d'Orange indique explicitement que le tunnel :

- assure « l'assainissement du quartier de l'Étang sud » et joue un rôle « essentiel » pour la sécurité hydraulique du secteur. (source : [Ville d'Orange](#))
- constitue un « ouvrage souterrain unique » ;

Le rapport précise également : « la pérennité de ce tunnel » doit être préservée compte tenu « des risques pouvant être encourus par les habitants en cas de dégradation ». (source : [Ville d'Orange](#))

Le projet OBP va accentuer les risques critiques d'inondation pour les riverains

Le projet OBP prévoit de nouvelles constructions, des parkings, et une artificialisation des sols de plus de 13 000 m². De plus, le projet mené par l'Ogec , d'implantation de l'école Notre Dame au pied de la colline saint Eutrope va également accroître les surfaces imperméabilisées.

Or, cet élément supplémentaire n'est pas mentionné dans le dossier OBP.

A ce jour, LE TUNNEL DE LA MINE, ÂGÉ DE BIENTÔT 300 ANS , est peu entretenu et est actuellement en très mauvais état.

CONSTITUÉ MAJORITAIREMENT DE CALCAIRE, IL EST VULNÉRABLE ET SENSIBLE AUX INFILTRATIONS, ET AUX VIBRATIONS.

Certaines parties du tunnel sont fortement rétrécies à cause d'effondrements constatés et LES RISQUES D'EFFONDREMENTS SUPPLÉMENTAIRES, VOIRE DE COLMATAGE DU TUNNEL SONT BIEN RÉELS.

S'ajoutent à l'artificialisation des sols, les nuisances liées aux travaux : les vibrations engendrées par le chantier, le passage des engins, les opérations de terrassement et de forages, la circulation accrue de véhicules risquent encore de le fragiliser

Un colmatage provoquerait irrémédiablement une remontée de la nappe phréatique, et entraînerait l'inondation et l'effondrement des habitations situées en contrebas. Or, ce point très sensible ne fait l'objet d'aucune étude hydrogéologique détaillée dans le dossier déposé par Immobilis. point qui pourtant, paraît préalable et indispensable à tout projet d'aménagement.

C'est pourquoi, au regard des éléments actuellement disponibles, ce projet suscite mon opposition.

EN APPLICATION DU PRINCIPE DE PRÉCAUTION : SERAIT-IL RAISONNABLE D'EXPOSER DES CENTAINES D'HABITANTS À DES CONSÉQUENCES POTENTIELLEMENT DRAMATIQUES SUR LA BASE D'UN DOSSIER INCOMPLET, QUI OCCULTE OU MINIMISE CERTAINS RISQUES ?